

PERSONNES A MOBILITE REDUITE

SERVICE DE TRANSPORTS PMR

OBJET DE L'AIDE

Acquisition et aménagement d'un véhicule, neuf exclusivement, de transport pour personnes à mobilité réduite.

BENEFICIAIRES

- Associations privées à but non lucratif gestionnaires du service.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Acquisition d'un véhicule, par an, par bénéficiaire
- Remplacement d'un véhicule âgé de 5 ans au minimum ou ayant parcouru 180.000 kilomètres au minimum,

MONTANT DE LA SUBVENTION

11.000 € pour l'achat d'un véhicule neuf équipé.

La subvention est versée dans les douze mois qui suivent la décision, sur présentation de la facture acquittée